

# INFORMATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Thérapie :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

Le radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

clamation : contact@mupras.com  
en charge : pec@mupras.com  
sion et changement de statut : adhesion@mupras.com

garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6496

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SAMSAM HAMID

Date de naissance :

Adresse : 149 LOT KHADIJA DEROUA

Tél. : 0665435143 Total des frais engagés :

Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DAKROUA

Le : 04/09/2019

Signature de l'adhérent(e) :



## POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- S = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien  
S = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)  
NPSY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre  
N = Visite de jour au domicile du malade par le médecin  
D = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin  
D = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade  
D = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié  
C = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie  
C = Actes de chirurgie et de spécialistes

- SF = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence  
SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme  
AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute  
AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière  
AP = Actes pratiqués par un orthophoniste  
AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste  
R-Z = Electro-Radiologie  
B = Analyses

## POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.  
Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord au de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous enveloppe confidentielle au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

## LES ACTES SOUMIS A ACCORD PRÉALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HÔPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU EN TOTORIUM

SOIREE EN MAISON DE REPOS

ACTES EFFECTUÉS EN SÉRIE, il s'agit de répétés en plusieurs séances ou actes aux comportant un ou plusieurs échelons de temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'ORTHOPÉDIE
- LA REEDUCATION
- LES ACCOUCHEMENTS
- LES CURES THERMALES
- LA CIRCONCISION
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

## EN CAS D'URGENCE

Les cas d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit faire dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



# MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

AEROPORT CASA ANFA  
CASABLANCA  
TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2857 / 286  
FAX / 05 22 91 26 52  
TELEX : 3998 MUT  
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc

## FEUILLE DE SOINS

N°

### A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : SANSAMI HAMID

Matricule : 6496 Fonction : Mécanicien Poste :

Adresse : 749 LOT 17 A DJAF DR. le

Tél. : 0665 435143 Signature Adhérent : SAM

### A REMPLIR PAR LE MÉDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : \_\_\_\_\_ Age \_\_\_\_\_

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent  Conjoint  Enfant

Date de la première visite du médecin : \_\_\_\_\_

Nature de la maladie : Dyslipidémie + Néoplasme

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A : 04, le 14 / 1988

Durée d'utilisation 3 mois

Signature du praticien et cachet du médecin  
Professeur HASSAN EL GHOMARI  
Spécialiste en Endocrinologie  
Diabétologie et Nutrition  
Abdelmoumen Center Angle boulevard Abdellatif  
et Abdelmoumen N° 913 - Casa - Tel. 05 22 86 14 14

### VOLET ADHÉRENT

#### DECLARATION

N°

Matricule N° :

Nom du patient :

Date de dépôt :

Montant engagé

Nombre de pièces jointes :



MUPRAS

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Medecin attestant le Paiement des Actes
06/09	3		300.000	 Professeur Hassan EL GHOMARI Spécialiste en Endocrinologie Diétologie et Nutrition 1er Angle Boulevard Anouar Tel: 05 22 86 14 14

**Professeur Hassan EL GHOMARI**  
Spécialiste en Endocrinologie  
Diabétologie et Nutrition  
Dokumen Center Angle Boulevard Arrouad  
El Abdellah N° 313, Casa Tel: 0522 86 14 14

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PRINCIPALE DE D'OROU CARL AU UN D'OROU 522532033	15/06/19	557,40

Cachet du Pharmacien  
ou du Fournisseur

## **ANALYSES – RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

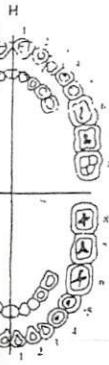
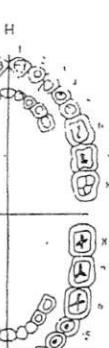
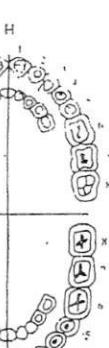
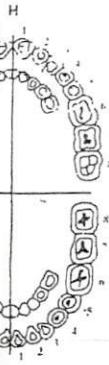
### VOLET ADHERENT

Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

## SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canal ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
				<input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANT DES SOINS
	H 25533412 00000000	G 00000000 35533411	B 21433552 11433553	<input type="text"/>
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			<input type="text"/>
DATE DU DEVIS				<input type="text"/>
DATE DE L'EXECUTION				<input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT

**Docteur Hassan EL GHOMARI**

Professeur à la F.M.P.C

Spécialiste en Endocrinologie - Diabétologie  
Nutrition & Croissance

Ancien Attaché à l'hôpital Saint Luc  
de Montréal - Canada



**الدكتور حسن الغماري**

أستاذ جامعي بكلية الطب والصيدلة  
أخصائي أمراض الغدد - داء السكري  
التغذية والنمو  
طبيب سابق بمستشفى سان لوك  
蒙特利爾 - كندا

Casablanca, le : 14-06-18 : الدار البيضاء، في

**Mme BAKRI NADIA**



PRINCIB FORT

PPV: 49,60 DH  
LOT: 18K20/B  
EXP: 11/2021



119,00 x 3 1 - 0 - 1 pendant 1 Mois  
MANIEZ 24

PPV: 49,60 DH  
LOT: 18K19  
EXP: 11/2021

119,60 x 2 1 GEL \* 2 / JOUR pendant 2 Mois  
D CURE FORTE 100 000

1 AMP / 15 JOURS\* 45 JOURS  
1 AMP / 3 MOIS

pharmacie PRINCIPALE DEROUA  
S411 au  
BLOC C411 Dercoua  
Tél: 05 22 53 20 33



557,40

**Professeur Hassan EL GHOMARI**  
Spécialiste en Endocrinologie  
Diabétologie et Nutrition  
Abdelmoumen Center Angle Boulevard Anoual  
et Abdelmoumen N° 313 - Casab - Tél: 05 22 86 14 14

مركز عبد المؤمن، زاوية شارع أنوال وشارع عبد المؤمن، الطابق الثالث - رقم 313 - الدار البيضاء  
Abdelmoumen Center, Angle Bd. Anoual et Bd. Abdelmoumen, 3<sup>ème</sup> étage - N° 313 - Casablanca  
E-mail : hassanelghomari@yahoo.fr - البريد الإلكتروني : 05 22 86 14 14 / 05 22 86 37 44  
الهاتف : N° INP : 091028506 - ICE : 001663750000032



## QUAND UTILISER ?

- Apport nutritionnel inaquéquat en magnésium ou en vitamines du groupe B
- Effort physique ou intellectuelle intense.
- Petits stress quotidiens.
- Précordialgic
- Croissance chez l'adolescent

Maniéz 24 est particulièrement conseillé pour les hypertendus.

## DOSE RECOMMANDÉE :

1 capsule blanche le matin et 1 capsule jaune au coucher. L'apport journalier recommandé ne doit pas être dépassé.

Durée recommandée de la supplémentation : 20 jours. A renouveler si nécessaire après 10 jours.

## MODE D'EMPLOI

1 capsule à avaler avec un grand verre d'eau.

**Remarques :** Conserver a l'abri de l'humidité et de la chaleur (au dessous de 25°). Tenir hors de portée des enfants.

11080-02

**BOTANIC**

EMCNO30031301A



## QUAND UTILISER ?

- Apport nutritionnel inaquéquat en magnésium ou en vitamines du groupe B
- Effort physique ou intellectuelle intense.
- Petits stress quotidiens.
- Précordialgie
- Croissance chez l'adolescent

Maniéz 24 est particulièrement conseillé pour les hypertendus.

## DOSE RECOMMANDÉE :

1 capsule blanche le matin et 1 capsule jaune au coucher. L'apport journalier recommandé ne doit pas être dépassé.

Durée recommandée de la supplémentation : 20 jours. A renouveler si nécessaire après 10 jours.

## MODE D'EMPLOI

1 capsule à avaler avec un grand verre d'eau.

**Remarques :** Conserver a l'abri de l'humidité et de la chaleur (au dessous de 25°). Tenir hors de portée des enfants.

11080-02

**BOTANIC** 

EMCNO30031301A



PPC: 119 DH



## QUAND UTILISER ?

- Apport nutritionnel inaquéquat en magnésium ou en vitamines du groupe B
- Effort physique ou intellectuelle intense.
- Petits stress quotidiens.
- Précordialgie
- Croissance chez l'adolescent

Maniéz 24 est particulièrement conseillé pour les hypertendus.

## DOSE RECOMMANDÉE :

1 capsule blanche le matin et 1 capsule jaune au coucher. L'apport journalier recommandé ne doit pas être dépassé.

Durée recommandée de la supplémentation : 20 jours. A renouveler si nécessaire après 10 jours.

## MODE D'EMPLOI

1 capsule à avaler avec un grand verre d'eau.

**Remarques :** Conserver à l'abri de l'humidité et de la chaleur (au dessous de 25°). Tenir hors de portée des enfants.

11080-02

**BOTANIC**

EMCNO30031301A

# PRINCI-B FORT®

Vit B1, Vit B6, Vit B12  
Boîte de 30 comprimés enrobés

PRINCI-B FORT  
30 comprimés enrobés



6 118000 180234

PPV 50.60 DH  
LOT N125 PER 01/22  
comprimés enrobés

## Pour les médicaments non soumis à prescription médicale :

Veuillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous. Vous devez toujours prendre ce médicament en suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien. Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.

Si vous ressentez l'un des effets indésirables, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné, vous devez vous adresser à votre pharmacien si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien après.

1. Que contient cette notice ?
2. Qu'est-ce que PRINCI-B FORT et dans quel cas est-il utilisé ?
3. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre PRINCI-B FORT, comprimé enrobé ?
4. Comment prendre PRINCI-B FORT, comprimé enrobé ?
5. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
6. Comment conserver PRINCI-B FORT, comprimé enrobé ?
7. Informations supplémentaires.

## 1. Qu'est-ce que PRINCI-B FORT et dans quel cas est-il utilisé ?

### Classe pharmaco-thérapeutique :

Vitamines (A : Appareil digestif et métabolisme).

Code ATC : (Vit B1 : A11DA01), (Vit B6 : A11HA02), (Vit B12 : B03BA01).

### Indications thérapeutiques :

Ce médicament est indiqué en cas de :

- Prophylaxie et traitement des états de carence nutritionnelle en vitamines du groupe B en association avec d'autres vitamines de ce groupe, notamment des carences induites par l'alcoolisme chronique.

- Traitement des algies à composante neurologique et neuromusculaire.

- Alcoolisme.

## 2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAÎTRE AVANT DE PRENDRE PRINCI-B FORT ?

Liste des informations nécessaires avant la prise du médicament :

### Contre-indications :

Ne prenez jamais PRINCI-B FORT, comprimé enrobé dans les cas suivants :

- Hypersensibilité à l'un des constituants du comprimé.

- En association avec la Lévodopa.

### Mises en garde spéciales et précautions particulières d'emploi :

Faites attention avec PRINCI-B FORT, comprimé enrobé :

Ce médicament ne doit pas être utilisé de façon prolongée.

Ne pas associer la pyridoxine (Vitamine B6) à la lévodopa sauf si celle-ci est associée à un inhibiteur de la dopa décarboxylase.

EN CAS DE DOUCE, NE PAS HESITER A DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

### Interactions avec d'autres médicaments :

Prire ou l'utilisation d'autres médicaments :

Ce médicament est contre-indiqué en association avec la lévodopa.

Si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, y compris un médicament obtenu sans ordonnance, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

### Interactions avec les aliments et les boissons :

Sans objet.

### Interactions avec les produits de phytothérapie ou thérapies alternatives :

Sans objet.

### Utilisation pendant la grossesse et l'allaitement :

#### Grossesse :

Il est recommandé de ne pas utiliser ce médicament pendant la grossesse.

Si vous découvrez que vous êtes enceinte pendant le traitement, consultez votre médecin car lui seul peut juger de la nécessité de poursuivre ce traitement.

#### Allaitement :

En cas d'allaitement, éviter de prendre ce médicament.

D'UNE FAÇON GÉNÉRALE, IL CONVIENT AU COURS DE LA GROSSESSE OU DE L'ALLAITEMENT DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN AVANT DE PRENDRE TOUT MEDICAMENT.

#### Sportifs :

Sans objet

### Effets sur l'aptitude de conduire un véhicule ou à utiliser des machines :

Sans objet

### Excipients à effets notoires :

Ce médicament contient le glycérol et laque de coccine.

### 3. COMMENT PRENDRE PRINCI-B FORT ?

Instruction pour un bon usage

### Posologie, mode et/ou voie d'administration, fréquence d'administration :

Respectez toujours la posologie indiquée par votre médecin. En cas de doute, consultez votre médecin ou votre pharmacien.

#### Posologie :

RESERVE A L'ADULTE.

1 comprimé 2 ou 3 fois par jour.

#### Mode et voie d'administration :

Voie orale

Les comprimés sont à avaler sans croquer au début ou au milieu des repas avec un peu d'eau.

#### Durée du traitement :

Se conformer à l'ordonnance de votre médecin.

### Symptômes et conduite à tenir en cas de surdosage :

Prenez PRINCI-B FORT uniquement comme il vous a été prescrit. Si vous avez utilisé ou pris plus de PRINCI-B Fort, prenez immédiatement contact avec votre médecin ou votre pharmacien. Un excès de l'association de vitamine B dans le corps n'est, en principe, pas connu. A signaler toutefois, que lors de l'utilisation de doses beaucoup trop fortes (c'est-à-dire, dépassant beaucoup les quantités recommandées), la vitamine B6 peut provoquer une atteinte des nerfs périphériques, du foie ou une éruption sur la peau.

### Conduite à tenir en cas d'omission d'une ou plusieurs doses :

Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose que vous avez oublié de prendre.

### Mention, si nécessaire, d'un risque de syndrome de sevrage :

Sans objet

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

### 4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, PRINCI-B FORT, comprimé enrobé est susceptible d'avoir des effets indésirables, bien que tout le monde n'y soit pas sujet.

Ces effets indésirables sont liés à la vitamine B6, ils sont caractérisés par des manifestations neurologiques exceptionnelles et réversibles à l'arrêt du traitement suite à des fortes doses et/ou une cure prolongée.

Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si certains effets indésirables deviennent graves, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

### 5. COMMENT CONSERVER PRINCI-B FORT, COMPRIME ENROBE ?

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Ne pas utiliser après la date de péremption figurant sur la boîte (La date d'expiration fait référence au dernier jour du mois mentionné).

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

Ne jetez aucun médicament au fond à l'égout ni avec les ordures ménagères.

Des personnes qui vivent dans certaines zones doivent éliminer les médicaments que vous n'utilisez plus. Ces mesures contribueront à protéger l'environnement.

### 6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Que contient PRINCI-B FORT, comprimé enrobé :

Composition qualitative et quantitative en substance(s) active(s) par unité de prise :

Thiamine mononitrate (Vitamine B1) ..... 250,00 mg

Pyridoxine chlorhydrate (Vitamine B6) ..... 250,00 mg

Cyanocabalamine (Vitamine B12) ..... 1,00 mg

Composition qualitative en excipients :

Povidone K90, Aérosil 200, Cellulose microcristalline, Stéarate de Magnésium, Hypromellose, Laque coccine (20%), Glycerol, Dioxyde de titane.

Laboratoires SYNTHEMEDIC

20-22, Rue Zoubell, Ibnou Al Aouam, Roches noires, 20300 Casablanca, Maroc

La dernière date à laquelle cette notice a été révisée : 12/2017.

Conditions de prescription et de délivrance :

Médicament délivré sans ordonnance.

# PRINCI-B FORT®

Vit B1 , Vit B6 , Vit B12  
Boîte de 30 comprimés enrobés

PRINCI-B FORT  
30 comprimés enrobés



PPV 50.60 UH  
LOT N129 PER 01/22  
comprimés enrobés

## Pour les médicaments non soumis à prescription médicale :

Veuillez lire attentivement la notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.  
Vous devrez toujours prendre ce médicament suivant scrupuleusement les informations fournies dans cette notice ou par votre médecin ou votre pharmacien.  
Garder cette notice, vous pourrez avoir besoin de la renseigner.  
Adressez-vous à votre pharmacien pour tout conseil ou information.  
Si vous ressentez l'un des effets indésirables, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien ou si vous remarquez un effet indésirable non indiqué, vous devez vous adresser à votre pharmacien si vous ne ressentez aucune amélioration ou si vous vous sentez moins bien après.

1. Que contient cette notice ?
2. Qu'est-ce que PRINCI-B FORT et dans quel cas est-il utilisé ?
3. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre PRINCI-B FORT, comprimé enrobé ?
4. Comment prendre PRINCI-B FORT, comprimé enrobé ?
5. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
6. Comment conserver PRINCI-B FORT, comprimé enrobé ?
7. Informations supplémentaires.

## 1. Qu'est-ce que PRINCI-B FORT et dans quel cas est-il utilisé ?

### Classe pharmaco-thérapeutique :

Vitamines (A: Appareil digestif et métabolisme).

Code ATC : (Vit B1 : A11DA01), (Vit B6 : A11HA02), (Vit B12 : B03BA01).

### Indications thérapeutiques :

Ce médicament est indiqué en cas de :

- Prophylaxie et traitement des états de carence nutritionnelle en vitamines du groupe B en association avec d'autres vitamines de ce groupe, notamment des carences induites par l'alcoolisme chronique et l'anémie.

- Traitement des algies à composante neurologique et neuromusculaire.

- Athénèse.

## 2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE PRINCI-B FORT ?

Liste des informations nécessaires avant la prise du médicament :

### Contre-indications :

Ne prenez jamais PRINCI-B FORT, comprimé enrobé dans les cas suivants :

- Hypersensibilité à l'un des constituants du comprimé.

- En association avec la Lévodopa.

### Mises en garde spéciales et précautions particulières d'emploi :

Faites attention avec PRINCI-B FORT, comprimé enrobé :

Ce médicament ne doit pas être utilisé de façon prolongée.

Ne pas associer la pyridoxine (Vitamine B6) à la lévodopa sauf si celle-ci est associée à un inhibiteur de la dopa décarboxylase.

EN CAS DE DOUTE, NE PAS HESITER A DEMANDER LAVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

### Interactions avec d'autres médicaments :

Pri ou l'utilisation d'autres médicaments :

Ce médicament est contre-indiqué en association avec la Lévodopa.

Si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, y compris un médicament obtenu sans ordonnance, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

### Interactions avec les aliments et les boissons :

Sans objet.

### Interactions avec les produits de phytothérapie ou thérapies alternatives :

Sans objet.

### Utilisation pendant la grossesse et l'allaitement :

#### Grossesse :

Il est préférable de ne pas utiliser ce médicament pendant la grossesse.

Si vous découvrez que vous êtes enceinte pendant le traitement, consultez votre médecin car lui seul peut juger de la nécessité de poursuivre ce traitement.

#### Allaitement :

En cas d'allaitement, éviter de prendre ce médicament.

D'UNE FAÇON GÉNÉRALE, IL CONVIENT AU COURS DE LA GROSSESSE OU DE L'ALLAITEMENT DE DEMANDER LAVIS DE VOTRE MEDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN AVANT DE PRENDRE TOUT MEDICAMENT.

### Sportifs :

Sans objet.

### Effets sur l'aptitude de conduire un véhicule ou à utiliser des machines :

Sans objet.

### Excipients à effets notoires :

Ce médicament contient le glycérol et laque de coccine.

## 3. COMMENT PRENDRE PRINCI-B FORT ?

Instruction pour un bon usage

### Posologie, mode et/ou voie d'administration, fréquence d'administration :

Respectez toujours la posologie indiquée par votre médecin. En cas de doute, consultez votre médecin ou votre pharmacien.

#### Posologie :

RESERVE A L'ADULTE.

1 comprimé 2 ou 3 fois par jour.

### Mode et voie d'administration :

Voie orale.

Les comprimés sont à avaler sans croquer au début ou au milieu des repas avec un peu d'eau.

### Durée du traitement :

Se conformer à l'ordonnance de votre médecin.

### Symptômes et conduite à tenir en cas de surdosage :

Prenez PRINCI-B FORT uniquement comme vous l'a été prescrit. Si vous avez utilisé ou pris plus de PRINCI-B Fort, prenez immédiatement contact avec votre médecin ou votre pharmacien. Un excès de l'association de vitamine B dans le corps n'est, en principe, pas connu. A signaler toutefois, que lors de l'utilisation de doses beaucoup trop fortes (c'est-à-dire, dépassant beaucoup les quantités recommandées), la vitamine B6 peut provoquer une atteinte des nerfs périphériques, du foie ou une éruption sur la peau.

### Conduite à tenir en cas d'omission d'une ou plusieurs doses :

Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose que vous avez oublié de prendre.

### Mention, si nécessaire, d'un risque de syndrome de sevrage :

Sans objet.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

## 4. QUELLES SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, PRINCI-B FORT, comprimé enrobé est susceptible d'avoir des effets indésirables, bien que tout le monde n'y soit pas sujet.

Ces effets indésirables sont liés à la vitamine B6, ils sont caractérisés par des manifestations neurologiques exceptionnelles et réversibles à l'arrêt du traitement suite à des fortes doses et/ou en cure prolongée.

Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si certains effets indésirables deviennent graves, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

## 5. COMMENT CONSERVER PRINCI-B FORT, COMPRIME ENROBE ?

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Ne pas utiliser après la date de péremption figurant sur la boîte (La date d'expiration fait référence au dernier jour du mois mentionné).

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

Ne pas stocker ce produit au soleil ou à l'égout ni avec les ordures ménagères.

Demandez à votre pharmacien d'éliminer les médicaments que vous n'utilisez plus. Ces mesures contribueront à protéger l'environnement.

### 6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES :

Que contient PRINCI-B FORT, comprimé enrobé :

Composition qualitative et quantitative en substance(s) active(s) par unité de prise :

Thiamine mononitrate (Vitamine B1) ..... 250,00 mg

Pyridoxine chlorhydrate (Vitamine B6) ..... 250,00 mg

Cyanocobalamine (Vitamine B12) ..... 1,00 mg

### Composition qualitative en excipients :

Povidone K90, Aérosil 200, Cellulose microcristalline, Stéarate de Magnésium, Hypromellose, Laque coccine (20%), Glycerol, Dioxyde de titane.

Nom et adresse de l'EPI titulaire de l'AMM au Maroc :

Laboratoires SYNTHEMEDIC

20-22, Rue Zoubérl Ibno Al Aquam, Roches noires, 20300 Casablanca, Maroc

La dernière date à laquelle cette notice a été révisée : 12/2017.

### Conditions de prescription et de délivrance :

Médicament délivré sans ordonnance.